

**2<sup>de</sup> générale et technologique**  
**Lycée Pilote Innovant International**  
Académie de Poitiers - Rentrée 2023

**Information générale**

---

***L'établissement d'accueil***

**Lycée Pilote Innovant International - LP2I** – Téléport 5 – 86130 – JAUNAY – MARGNY

Contact : 05-49-62-05-75- Site : [www.lp2i-poitiers.fr](http://www.lp2i-poitiers.fr)

---

***Particularités de la formation***

- ▶ Pédagogie par projets (Projets interdisciplinaires, Activités Complémentaires de Formation « ACF », Besoins, Autonomie et Suivi « BAS »)
- ▶ Environnement Numérique de Travail appliqué à toutes les disciplines

Le LP2I souhaite accueillir et accompagner de manière privilégiée les élèves bénéficiant d'une bourse.

**Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr**

---

***Procédure de candidature***

**La candidature relève du responsable légal du candidat**

Tout élève qui a obtenu un avis favorable du conseil de classe de fin d'année de 3<sup>e</sup> pour une orientation vers la voie générale et technologique peut candidater au LP2I.

La candidature au LP2I constitue un engagement à s'inscrire dans le projet éducatif et pédagogique du LP2I.

Les modalités de recrutement des élèves en classe de seconde sont propres au LP2I.

Procédure de recrutement :

- La sélection s'effectuera sur la base des candidatures reçues selon un mode aléatoire en tenant compte des contraintes de la structure et du projet de l'établissement : égalité filles/garçons, prise en compte des options, demande d'internat et le fait d'être éligible aux bourses.
- Les élèves inscrits sur le dispositif allophone font l'objet d'un recrutement particulier.
- Compte tenu du caractère très genré de l'inscription en SI et arts plastiques, un critère favorisant la mixité pourra être ajouté.

À noter :

- Les bulletins et les résultats scolaires ne constituent pas un critère de recrutement.
- La demande de section européenne ne constitue pas un critère de recrutement. Il est donc **inutile d'envoyer la fiche utilisée dans la procédure académique de demande d'une section européenne** en complément du dossier de candidature au LP2I.
- Le LP2I souhaite accueillir et accompagner davantage d'élèves bénéficiant d'une bourse.
- Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation en vigueur après la 3<sup>e</sup> dans l'académie de Poitiers.
- Le LP2I adresse sa proposition de candidatures retenues à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Vienne.

**2<sup>de</sup> générale et technologique**  
**Lycée Pilote Innovant International**  
Académie de Poitiers - Rentrée 2023

### 1. Démarches candidat

- L'inscription s'effectue en ligne, sur le site du lycée **du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> avril 2023**.
- En cas de difficulté, ce dossier peut être envoyé par courrier.
- Délai à respecter : Toute candidature transmise après cette date ne se verra pas acceptée.
- Fin juin, l'affectation sera connue en même temps que tout élève de 3<sup>e</sup>.

### 2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée<sup>1</sup>, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail des « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

Les demandes pour une 2<sup>de</sup> générale et technologique au LP2I de Jaunay-Marigny seront traités quel que soit le rang du vœu.

Il est **indispensable** d'émettre au moins un autre vœu en 2<sup>de</sup> générale et technologique dans le lycée de secteur.

### 3. Décision

- **La décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Vienne, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- L'inscription des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après **obtention** du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **fin juin 2023** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription au lycée
- Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

---

<sup>1</sup> (AFFectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.